

Allègements de cotisations sociales et emploi

note [hussonet](#) n°43, 21 juin 2012

A partir de 1993, commence une politique d'allègements de cotisations sociales, dont l'ampleur n'a pas cessé de progresser. En 2010, ces exonérations représentait 30 milliards d'euros, soit 10 % du total des cotisations. Ce cadeau aux entreprises équivaut à 3 % de leur masse salariale qui pèse sur le budget de l'Etat, puisque ce dernier compense le plus gros (90,2 % en 2010) du manque à gagner auprès de la Sécurité sociale. Cette politique était justifiée par les effets supposés d'un « coût du travail » trop élevé, qui découragerait l'embauche et pèserait sur la compétitivité. Les allègements de « charges » seraient donc favorables à l'emploi, soit directement, soit indirectement à travers une meilleure performance du commerce extérieur.

Sur ce dernier point, un rapport de la Cour des comptes de 2006 soulignait que les allègements bénéficiaient, pour l'essentiel, à des activités tertiaires, notamment la grande distribution, où « les exonérations de charge sur les bas salaires n'ont pas impacté significativement la politique de recrutement »¹. Les industries manufacturières directement exposées à la concurrence internationale et au risque de délocalisation ont quant à elles peu profité de ces exonérations. Au total, la Cour estimait que « les allègements représentent aujourd'hui un coût trop élevé », pour une « efficacité quantitative [qui] reste trop incertaine ».

Quant à l'impact sur l'emploi, il suffit de citer à nouveau la Cour des comptes, qui écrit en 2009² : « la Cour avait relevé que les nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales étaient insuffisamment évalués en dépit de la charge financière croissante qu'ils représentaient pour les finances publiques (27,8 Md€ en 2007, soit 1,5 % du PIB). S'agissant des allègements généraux sur les bas salaires, leur efficacité sur l'emploi était trop incertaine pour ne pas amener à reconsidérer leur ampleur, voire leur pérennité. Quant aux allègements ciblés sur des territoires ou des secteurs d'activité, leur manque de lisibilité et leur impact limité sur l'emploi justifiaient un réexamen des différents mécanismes. »

Parmi les études disponibles, la plus rigoureuse conclut à un impact limité des allègements intervenus entre 1993 et 1997³ : « l'effet net sur l'emploi total reste modéré avec 60 000 à 80 000 emplois supplémentaires ». Durant la période ultérieure, celle de l'instauration des 35 heures, le coût du travail a été à peu près maintenu constant, de telle sorte que le surcroît d'emplois créés au-delà d'une bonne conjoncture peut être imputé à la réduction du temps de travail.

La suppression des exonérations détruirait quelque 800 000 emplois. Ce chiffre, qui circule depuis quelques années, vient d'être relancé par Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo⁴. Mais comment a-t-il été fabriqué ? Il fait son apparition dans un rapport du COE de 2006⁵ sans être vraiment étayé. C'est dans un document⁶, opportunément publié au début de la campagne présidentielle par le Ministère du travail, qu'est fourni son mode de fabrication. Voici donc la recette : on prend une étude datant de 10 ans⁷, fortement critiquée lors de sa parution⁸, et qui portait sur la seule période 1993-1997. Qu'à cela ne tienne : on accepte ses résultats, on fait une règle de trois, et on trouve 800 000. Ce chiffre que l'on ressort ensuite régulièrement⁹ est donc le résultat d'une triple tricherie : utiliser une étude ancienne de mauvaise qualité, extrapoler indûment ses résultats à la période actuelle, et postuler une symétrie douteuse entre baisses et augmentations de cotisations.

¹ ce rapport n'avait curieusement pas été rendu public, mais *Liaisons sociales* en avait publié une synthèse sous le titre : « [La Cour des comptes critique la politique d'allègements de charges](#) ».

² Cour des comptes, [Rapport annuel 2009](#).

³ Islem Gafsi, Yannick L'Horty, Ferhat Mihoubi, « Allègement [du coût du travail et emploi peu qualifié](#) : une réévaluation », 2004, reproduit dans Dominique Méda et Francis Vennat (dir.), *Le travail non qualifié, permanences et paradoxes*, La Découverte, 2004.

⁴ Il vient d'être relancé par Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo : « [Augmenter le Smic détruirait des emplois](#) sans diminuer la pauvreté », *Le Monde*, 13 juin 2012.

⁵ COE (Conseil d'orientation de l'emploi) 2006, [Rapport au premier ministre relatif aux aides publiques](#). De mauvaises langues vont jusqu'à soutenir que le COE n'a été créé (en 2005) que pour fabriquer ce chiffre de 800 000 emplois.

⁶ DGTPE, « [Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France de 1993 à 2009](#) », *Trésor-Eco* n°97, janvier 2012.

⁷ Bruno Crépon et Rozenn Desplatz, « [Une nouvelle évaluation des effets des allègements de charges sociales sur les bas salaires](#) », *Économie et Statistique*, n°348, 2001.

⁸ voir par exemple : Michel Husson, « [L'Insee dans la campagne](#) », *Libération*, 19 mars 2002.

⁹ par exemple dans ce complément à un rapport du CAE de 2008 : « [Les allègements de cotisations sociales patronales sur les bas salaires en France de 1993 à 2007](#) ».